

de famille. C'est une excellente idée qu'ils ont eue de se délasser ensemble, car ils prouveront de cette façon à leurs collègues qui n'en font pas encore partie qu'on ne s'ennuie pas dans l'Union. S'il y a des réunions sérieuses, il y en a de gaies aussi et, quand elle sait joindre l'utile et l'agréable, une Association s'assure de longs jours de prospérité.

Pour blanchir l'ivoire jauni

Lorsque les objets en ivoire ont pris une teinte jaunâtre, on peut les régénérer en les enduisant tout d'abord au pinceau ou avec un morceau de flanelle d'une légère couche d'essence de térébenthine ; puis on les expose au soleil pendant trois ou quatre jours. Ils redeviennent d'un blanc immaculé.

Conduites d'eau crevées

En toute saison il arrive aux conduites d'eau de se fendre et de laisser couler dans le sol ou dans les maisons de l'eau qui peut occasionner de graves dégâts. Après un hiver rigoureux ces accidents sont fréquents si les conduites sont restées pleines et ont été mal protégées, ou si elles ont été mal purgées. L'eau se dilate en se congelant et fend le tuyau, qu'il soit en plomb ou en fer. Dès qu'une fuite est reconnue, il faut en chercher le siège en fouillant le sol au besoin, et si on n'a pas de plombier sous la main, il faut se hâter d'agir. Si le tuyau est en plomb, marteler celui-ci au niveau de la fissure de façon à en rapprocher les bords : il est facile de la boucher complètement. Un autre excellent moyen, et très peu peu connu, est le suivant : Prenez de la farine de graine de lin sèche, mettez-en une poignée sur la fente, et liez solidement avec un chiffon et une forte ficelle autour du tuyau. La farine forme une sorte de ciment qui suffit à arrêter la fuite pendant plusieurs heures au moins. Ce procédé est applicable à toutes les fuites d'eau. Il va de soi que s'il y a moyen d'arrêter l'écoulement dans le tuyau par la clôture d'un robinet en amont il faut se hâter de fermer celui-ci. Si en ouvrant un robinet en aval de la fuite on peut la réduire, il faut profiter de cette ressource, surtout si l'inondation est considérable et risque d'occasionner des dégâts sérieux dans les fondations, etc.

ASSUREZ-VOUS

Souvent un marchand de gros demande à son client qui sollicite du crédit, s'il est assuré. Nous avons vu aussi à différentes reprises, imprimée en lettres rouges bien apparentes sur les factures de maisons de gros, la mention suivante : *Assurez vos marchandises* ; ou bien encore : *êtes-vous assuré ?*

Evidemment, il ne viendra à l'esprit de personne que c'est dans un but de réclame au profit des compagnies d'assurance que les fournisseurs s'adressent ainsi aux marchands de détail.

Quel est donc le motif qui les guide, si ce n'est le désir de se protéger contre les risques d'incendie possible, et d'induire les marchands à se protéger eux-mêmes pour le stock qu'ils possèdent en toute propriété.

Car il est encore, cela est malheureusement trop vrai, des marchands qui ne sont pas assurés et qui s'exposent à perdre en une heure, en moins de temps même, le fruit de nombreuses années de travail et d'économie.

Un incendie pour eux, c'est la ruine. Un peu de prévoyance, de prudence, les aurait mis à l'abri. Mais on dit : les taux d'assurance à la campagne sont très élevés, les compagnies demandent des primes qui nous coûtent cher. C'est exact dans un sens, cependant il faut convenir que les assureurs calculent les primes d'après les risques, et les risques sont grands, et les moyens de combattre les incendies primitifs, dans les campagnes.

En conséquence, plus les risques sont grands, plus les difficultés de sauver ses biens sont réelles et plus aussi le marchand est tenu de se garantir.

Il se doit à lui-même, il doit à sa famille et il doit à ses créanciers d'assurer son magasin.